



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2008

le 6 février 2008

**Concerne :**

Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2007

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 96 du règlement du Conseil communal, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions en suspens au 31 décembre 2007.

1. **Motion de M. G. Kohler** – « Promouvoir en priorité une salle de gymnastique omnisports dite « salle double » avec mensurations pour compétitions » (prise en considération le 9 février 1994).

Lors de sa séance du 4 décembre 2002, votre Conseil refusait d'entrer en matière sur le préavis N° 17/2002 relatif au PPA « Les Terreaux », lequel proposait une approche globale de l'insertion d'un futur quartier mixte dans le périmètre concerné, comprenant de l'habitat, des surfaces à destination de l'Administration communale ainsi qu'une extension du parking des Mousquetaires. Depuis lors, tous projets à la Place des Terreaux ont été purement et simplement abandonnés, tout au moins jusqu'à l'adoption du futur Plan général d'affectation (PGA) de notre commune, lequel devrait entrer en vigueur en 2009. Rappelons que la place des Terreaux est colloquée en zone d'utilité publique.

2. **Motion de M. D. Krähenbühl** – « Année de la Famille – Centre familial de plein air » (prise en considération le 29 juin 1994).

Mises à l'enquête courant 2006, une vingtaine de petites parcelles de plantages ont suscité six oppositions. Face à cette situation, la Municipalité a été décidé d'attendre la fin des tractations administratives relatives au centre provisoire de collecte des déchets (décision du Tribunal administratif attendue dans le courant de l'année 2008) avant de reprendre le dossier des plantages. Par ailleurs, elle a annoncé dans le cadre de son programme de législature son intention de créer un espace de sport et de loisirs dans le secteur de la Poneyre.



3. **Motion de M. Kurt Egli** – « Grillée la grille» (prise en considération le 29 octobre 2003).
  
4. **Motion de M. Pierre-Yves Schmidhauser** – concernant le système de rémunération du personnel communal (prise en considération le 29 octobre 2003).

La Municipalité présentera un rapport au Conseil communal durant le 1<sup>er</sup> semestre 2008.

5. **Postulat de M. Alain Grangier** – « Domaine de Noville du patrimoine au fardeau » (pris en considération le 25 octobre 2006).

La Municipalité organisera sur ce sujet une table ronde dans le courant du printemps 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
Le syndic : Le secrétaire :

  

Nicole Rimella Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 14 janvier 2008

